

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juin 2024

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **62**

Suppléants présents : **6**

Pouvoirs : **10**

Nombre de votants : **71**

Numéro
2024-06-17-067

Point de l'ordre du jour
12

Objet
**Développement
Économique – Adhésion
à INITIATIVE ROUEN.**

Date de convocation
10 juin 2024

Affichage de la convocation
10 juin 2024

Rapporteur
Monsieur BONHOMME

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 18 heures, se sont réunis à la salle polyvalente de Bosc-Guérand Saint Adrien sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Marie EDDE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. SOLER Laurent, M. de LAMAZE Edouard, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. CHAUVET Patrick, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. CORDIER Julien, M. CAJOT Norbert, M. DU MESNIL François-Régis, Mme THIERRY Nathalie, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. OCTAU Nicolas, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. POISSANT Christian, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. BONHOMME Patrice, Mme AUTIN Christèle, M. TAILLEUR Romain, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice

Suppléants présents :

M. DHOTEL Philippe, M. GRISEL Christophe, Mme COLLET Catherine, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BLAINVILLE Didier, Mme SHOEGEL Christelle

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BOUCHER Bruno a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre
M. TIHI Frédéric a donné pouvoir à M. SOLER Laurent
Mme COOL Frédérique a donné pouvoir à Mme BOURGUIGNON Sandrine
M. DEHAIS Jean-Jacques a donné pouvoir à M. EDDE Jean-Marie
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel
Mme LECAUDE Fabienne a donné pouvoir à Mme LAMBARD Stéphanie
M. MARMORAT Philippe a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie
M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à Mme CASAERT Isabelle,
M. COUILLER Jean-Paul a donné pouvoir à Mme SAHUT Géraldine
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. LÉBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, M. GAMELIN Fabrice, M. GUEVILLE Roland, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, M. AVENEL Éric, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. DUPUIS François

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrice BONHOMME, Vice-Président en charge du développement économique, qui indique qu'INITIATIVE ROUEN a sollicité la CCICV afin qu'elle adhère à cette association.

Créée à l'origine par la CCI de Rouen en 1983, elle couvre les territoires historiques des circonscriptions des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf. Elle a comme vocation première d'accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprises dans l'élaboration de leur projet.

Ses missions gratuites pour les créateurs/repreneurs de projet, sont les suivantes :

- Accompagnement dans l'élaboration de la structuration financière de leur projet
- Examen du projet par le comité de parrainage composé de chefs d'entreprises et de professionnels de l'entreprise
- Appui pour les financements : la validation du projet par le Comité de Parrainage favorise l'accès aux dispositifs financiers notamment le prêt d'honneur d'INITIATIVE ROUEN (prêt sans intérêt ni garantie personnelle)
- Suivi post création : accompagnement dans le développement de la jeune entreprise par un parrain chef d'entreprise et/ou conseiller

Monsieur BONHOMME souligne l'importance d'adhérer à cette association afin d'aider les créateurs / repreneurs d'entreprises sur le territoire d'Inter Caux Vexin et de renforcer par voie de conséquence son attractivité.

Les coûts inhérents à l'adhésion à cette association sont les suivants :

- ✓ Adhésion annuelle : 1 000 € /an
- ✓ Subvention de 1 200 € en fonctionnement par entreprise aidée (sauf pour celles dont l'activité est liée à la petite enfance type MAM, crèches, micro-crèches...) sur le territoire de la CCICV dans la limite de 5 dossiers / an : Soit maximum 6 000 €/an (destinée au fonctionnement de l'association)

Il est donc proposé que la CCICV adhère à INITIATIVE ROUEN.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 ;
- ✓ Le projet de convention avec INITIATIVE ROUEN ;

Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Président, du projet de convention avec INITIATIVE ROUEN, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide :

- De valider l'adhésion de la communauté de communes à l'association INITIATIVE ROUEN ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec INITIATIVE ROUEN ainsi que tous les actes y afférents ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 1 200 € en fonctionnement à INITIATIVE ROUEN par dossier financé sur le territoire de la communauté de communes (sauf pour les dossiers dont l'activité est liée à la petite enfance type MAM, crèches, micro-crèches...), dans la limite de 5 dossiers /an soit 6 000 € /an maximum (appel semestriel) ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes, ainsi que leur imputation sur le BP 2024 aux comptes 6281 et 65748 (fonctionnement).

Nombre de votants	71
Votes pour	67
Votes contre	1
Abstention	3

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté



ÉRIC HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Marie EDDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240617-2024-06-17-067-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024